

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
جامعة الإخوة منتوري قسنطينة 1

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DES FRERES MENTOURI CONSTANTINE 1



**Procès Verbal de la réunion
de la Cellule de Suivi et d'Accompagnement Pédagogique
de l'Université Frères Mentouri Constantine 1**

Date : 08/09/2016

Après son installation le 04/09/2016, la cellule de suivi et d'accompagnement pédagogique de l'université Frères Mentouri Constantine1 a entamé sa première réunion le 08/09/2016 à 14h sous la présidence du recteur de l'Université Constantine1.

***O.J./** Elaboration du programme d'accompagnement pédagogique des enseignants chercheurs nouvellement recrutés*

Etaient présents :

A. Djekoun	Recteur de l'U. Constantine1
A. Bachkhaznadj	Vice Recteur chargé de la Pédagogie, UC1
N. Ykhlef	Vice Rectrice chargée des Relations Extérieures, RP R5 (PAPSESRS), UC1
T. Boufendi	Resp. de domaine SM, Président du CPND-SM, membre R5 (PAPSESRS), UC 1

N. Mansouri	ROR, R6 (PAPSESRS), Départ. d'Electronique, UC1
M. S. Sahli	Resp. de la commission Ethique & Déontologie Universitaire, Départ. d'Electronique, UC1
A. Belhani	Resp. de la cellule télé enseignement de l'UC1, Départ. d'Electronique
Z. Harouni	Resp. de domaine LLE, Départ. LLE, UC1
A. Bourefis	Resp. de domaine STU, Départ. Géologie, UC1
S. Benhamla	Resp. de domaine DSP, Fac Droit Sc Juridiques, UC1
A. Benhamouda	Responsable CNFP, Départ. d'Electronique, UC1
S. Hedid	Chargée de la documentation et du suivi des formations pédagogiques, Départ. de Français, UC1

Dans son intervention, M. le Recteur a étayé graduellement les différents aspects que la cellule doit prendre en charge dans son programme de formation conformément à l'arrêté ministériel n°932 du 28 Juillet 2016 fixant les modalités d'accompagnement pédagogique au profit de l'enseignant chercheur nouvellement recruté, et à l'annexe de l'arrêté n°932 du 28 Juillet 2008 et au décret exécutif n°08-130 du 03 mai 2008, qui fixe les tâches dévolues à l'enseignant chercheur.

Le premier point signalé par le recteur concerne la réglementation en vigueur que doit connaître le nouvel enseignant afin qu'il puisse gérer sa progression et sa carrière universitaire. Parmi les textes à connaître, le statut de l'enseignant chercheur est le texte de base. A cet effet, des personnalités de l'Université en relation directe avec les lois et leurs applications chargés de l'administration tels que le Secrétaire Général et le directeur du personnel enseignant seront sollicités dans ce cadre. Par ailleurs, les textes liés à la Pédagogie et à la Post graduation feront l'objet d'intervention des vice-recteurs.

Le second point, non moins important, introduit par le recteur se rapporte à l'exercice même de l'enseignement au sein du système LMD. Comment enseigner

dans le système LMD ? Depuis son lancement en 2004 à ce jour, le système LMD a connu de nettes améliorations et réformes. Il a appelé, à cet effet, les responsables de domaine présents dans cette réunion à travailler en collaboration directe avec les responsables de la pédagogie au sein des facultés et département en organisant des séminaires ou rencontres avec les enseignants nouvellement recrutés. Ces séminaires porteront sur l'organisation des enseignements dans ce système, en expliquant la structure des offres de formation par l'introduction des UE et des matières, ainsi que par la description du système national de calcul des crédits et des coefficients appliqués tout récemment dans l'harmonisation des Masters. Les récentes réformes dans le cycle de la licence appelé communément mise en conformité de la licence seront aussi introduites. Des questions inhérentes à la tâche d'enseignement peuvent être incluses telles que la discipline pédagogique et autres,...

Le troisième volet qui est d'actualité ces dernières années est l'utilisation des TIC dans l'enseignement (TICE). En faisant valoir, le potentiel expérience acquis par l'UC1 dans ce domaine depuis déjà 4 à 5 années, particulièrement dans la conception de cours en ligne d'un volume horaire global de 30 à 40h, avec un suivi régulier et un dispositif d'évaluation en fin de formation, le recteur a insisté afin d'apporter plus d'amélioration dans la communication entre enseignant et enseigné par le biais d'outils numériques en exploitant le Web, et tout ce qui l'entoure.

De nos jours, dans le système LMD, la relation Université/Secteur socioéconomique (SSE) s'impose d'elle-même. Et, dans ce cadre, le recteur souligne que l'enseignant doit projeter ses étudiants dont il a la charge d'enseignement, dans le secteur socioéconomique afin qu'ils aient un regard plus réaliste du monde environnant. Ce n'est donc qu'une manière de motiver l'étudiant à la construction de son propre projet professionnel.

L'éthique et la déontologie universitaire sont fondamentales dans le métier d'enseignant. Ce volet dont le recteur lui accorde un intérêt primordial, insiste à ce qu'il soit bien pris en charge dans la formation de l'enseignant nouvellement recruté. Surtout que tout récemment, le plagiat qui est un phénomène contraire

à l'éthique universitaire vient de faire l'objet d'un arrêté ministériel n° 933 du 28 Juillet 2016, sur lequel le recteur demande à ce que toute la communauté des enseignants universitaires doit se prémunir et se protéger.

Enfin, le volet « Assurance–Qualité », qui est tout aussi important que les autres, doit nécessairement être contenu dans la formation. L'Assurance–Qualité qui possède ses propres outils d'application et de comptabilité introduit une évaluation à tous les niveaux. Ainsi, ce volet permettra une évaluation de l'enseignant par les enseignés sur la base de différents critères inhérents à l'Assurance–Qualité menant indiscutablement vers la performance à tous les niveaux et un système de compétences facilitant la construction d'un référentiel métier, induisant à une acquisition d'un savoir faire par les étudiants. Dans un tel contexte, l'enseignant devrait avoir des capacités et la force pour créer et tisser des liens avec le secteur socioéconomique ouvrant la voie du monde du travail aux étudiants.

Interventions des membres de la cellule

Un tour de table a été lancé où chaque membre de la cellule a donné son avis sur le champ d'application dans lequel il pourrait intervenir, cité comme suit dans leur ordre d'intervention

M. Ahmed BELHANI

« Utilisation des TIC dans l'enseignement universitaire et pratiques pédagogiques associées »

M. Ahcene BOUREFIS

« Comment enseigner dans le système LMD »

M. Abdallah Benhamouda

« Le CNFP dans la formation pédagogique »

Melle Souheila Hedi

« La production documentaire et la recherche bibliographique »

Mme N. Ykhlef

« Un regard sur la coopération et l'application de l'approche par compétence dans le système LMD »

M. Sami Benhamla

« Aspects juridiques et lois associés au système LMD »

M. M.S. Sahli

« Ethique et déontologie universitaire »

M. T. Boufendi

« Concepts, organisation et évaluation pédagogique dans le système LMD ;
Professionnalisation et diversification de l'offre de formation »

Mme Z. Harouni

« Importance des UE de méthodologie dans le domaine des langues étrangères »

Mme N. Mansouri

« Relation Université/Secteur socioéconomique »

M. A. Bachkhaznadj

« Textes règlementaires pédagogiques et institutionnels dans le système LMD »

L' Assurance–Qualité sera intégré dans le programme de formation

La conclusion à cette réunion concernait l'élaboration d'un échéancier et d'une feuille de route relatifs à ce programme de formation dans les prochains jours

La réunion fût levée à 15h30